

DIRECTIVES D'ÉVALUATION

3^e Évaluation Défi Provincial GAF

1^e au 3 mai 2026

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

GYM-PLUS
Directrice : Marylène Turp
Courriel : directiongenerale@gym-plus.ca
Site web : www.gym-plus.ca



LIEU

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT GYM-PLUS
303-11695 Montée Ste-Marianne, Mirabel, QC, J7J 0S1
• [Lien Google Map](#)

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Grand Hôtel Times

88 rue Jean-Guyon, Blainville, QC, J7C 2N7, 450-301-0155 / [Site web](#)

En réservant directement avec l'équipe du Grand Hôtel TIMES Blainville, vous contribuez à soutenir l'économie Québécoise et Canadienne, tout en bénéficiant de nombreux avantages :

- *Déjeuner continental : Inclus lors d'une réservation effectuée directement sur ce site ou par téléphone avec nous.**
- *Piscine Intérieure chauffée : Accessible à tous les jours 7:00 AM-10:00 PM.*
- *Gym : Accessible à tous les jours 7:00 AM -10:00 PM.*
- *Politique d'annulation flexible : Modification ou annulation sans frais jusqu'à 8:00 AM le jour de votre arrivée.*
- *Stationnement : Intérieur (\$) et extérieur.*
- *Borne de recharge : Accessible 24/7 (\$)*

*Au plaisir de vous accueillir ! * Non applicable sur certains tarifs préférentiels, certaines restrictions peuvent s'appliquer.*

Microtel Inn

3000 Rue D'Annemasse, Boisbriand, QC, J7H 0H7, 833-312-7599 / [Site web](#)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau d'évaluation (barres tendres, café, jus, eau, fruit, etc.).

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 20 mars 2026**
- **Date de publication de l'horaire : 3 avril 2026**
- **Frais d'inscription :**

GAF (Défi 3 à 6)	72,50 \$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$**
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de l'évaluation** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de l'évaluation** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.

1. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
2. Choisissez l'événement et le club.
3. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
4. Ajoutez les entraîneurs et leurs formations (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
5. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
6. Cliquez sur "envoyer inscription".
7. Lire la procédure et condition.
8. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
9. Le fichier s'enregistrera automatiquement sur votre ordinateur.
10. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (info@gym-plus.ca).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des inscriptions devra se faire :

1. Par chèque : Libellé au nom de « Club Gym-Plus » et doit être retourné à l'adresse suivante : C.P. 60026, Boisbriand, QC, J7H 0G7.
2. Par virement bancaire :
 - Transit : 30022
 - Institution : 815
 - Folio : 3500196
3. Par virement électronique :
 - Courriel : info@gym-plus.ca
 - Autre information importante : Gym-Plus Défi provincial

AUTRES

- Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
- Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
- Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^{er} journée de l'évaluation, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

NOUVEAUTÉ

Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le formulaire Activity Messenger prévu à cet effet : [Demande de remboursement](#). Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.

- Une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement devront être remises lors de la demande de remboursement via le formulaire.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.